

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 mai 2014
COMMUNE DE MONTCLAR SUR GERVANNE

Présidence de Mr J.P. ANDEOL, Maire

Présents : Tous les conseillers en exercice, sauf les excusés et absents

Absents : Ivan SICHOUC

Excusés : Jean BOURGEOIS > Pouvoir à Jérôme FLON

Secrétaire de séance : Sylvie DERVILLE

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 avril 2014.

1 - Délibération augmentation Loyers 2014

Le maire rappelle au conseil municipal les termes des taux d'habitation des logements de la commune. Il conviendrait d'appliquer, comme le prévoit chaque bail, une révision de loyer au 1^{er} juillet 2014.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la révision légale à appliquer au 1^{er} juillet 2014 sur chaque loyer est de +0.60 % (source INSEE – Variation de l'Indice de Référence des Loyers du 1er trimestre 2014).

Après délibération, le conseil municipal décide d'augmenter les loyers de base à partir du 1^{er} juillet 2014. Le montant de la location des dépendances et annexes est maintenu au montant de 2004.

Les nouveaux montants de loyers sont les suivants :

	Loyer de base révisé		Annexes		Montant total loyer
F5 – le village :	310.01	+	32.41	=	342.42 €
T2 – Vaugelas :	265.04	+	30.49	=	295.53 €
T5 – Vaugelas :	625.09	+	50.00	=	675.09 €

2 - Convention intercommunale (employé intercommunal)

Monsieur le Maire présente la convention intercommunale pour formaliser les démarches en lien avec l'employé communal.

Cette convention porte sur l'acquisition de matériel, de vêtements de sécurité et sur le matériel et les équipements mis à disposition par la Communes de Eygluy-Escoulin, Montclar sur Gervanne et de Gigors et Lozeron ainsi que sur la participation financière de chaque commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de signer cette convention intercommunale
- Dit que la participation financière de chaque commune se fera au prorata des heures de l'agent communal
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cet objet.

3 - Inventaire cimetières privées

Monsieur le Maire expose qu'il y a 14 cimetières sur la commune de Montclar Sur Gervanne. Suite à la réponse de Madame DENNETIERE (Trésorière), Monsieur le Maire fera une demande aux propriétaires détenant des cimetières privés, concernant l'avis d'un hydrogéologue, nécessaire dans la procédure de maintien de ces cimetières à la charge du propriétaire s'il souhaite maintenir l'autorisation d'inhumation dans leurs cimetières privés.

4 - Maison de l'Adret

Concernant la maison de l'Adret, il y a des travaux à finir comme la finition peinture, l'électricité, la pose de la douche et le raccordement électrique.

5 - Questions diverses

Commission intercommunale des Impôts Directs : Monsieur le Maire expose au Conseil, qu'il convient de désigner une personne de la commune susceptible de siéger dans la future commission intercommunale des impôts directs auprès de la Communauté de Communes du Val de Drôme.

Le Conseil, ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré, charge la maire de proposer à M. le Président de la C.C.V.D. le nom de Monsieur ANDEOL Jean-Pierre pour siéger dans la future commission intercommunale des impôts directs s'il est retenu par l'administration fiscale.

Décisions modificative : Monsieur le Maire expose au conseil que les crédits prévus à certains comptes du budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Chapitre	Articles	Montant
23	2313 "Constructions en cours"	- 5 000 €
21	21 58 "Autres installations, matériel et outillage techniques"	+ 5 000 €

Monsieur le Maire expose au conseil que les crédits prévus à certains comptes du budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Chapitre	Articles	Dépenses	Recettes
041	21311 "Constructions hôtel de ville "	+ 360 €	
041	2031 "Frais d'étude"		+ 360 €

Fin de séance : 19 h 45